COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Pour diffusion immédiate**

UNE NOUVELLE AIRE PROTÉGÉE À PERPÉTUITÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE : LE LAC-SAUVAGE !

Eastman, 25 août 2025 - Corridor appalachien est fier d'annoncer la création de l'aire protégée du Lac-Sauvage, dont les milieux naturels sont désormais conservés à perpétuité. Ce projet de conservation, une première pour l'organisation à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, protège un territoire de 13,5 hectares de milieux naturels d'une grande richesse écologique.

UN MILIEU HUMIDE D'INTÉRÊT

Jean-Thomas Bédard et Nathalie Durand ont découvert ce vaste plan d'eau créé par un barrage de castors, lors de l'acquisition de leur propriété en 2013, et rapidement ces nouveaux propriétaires ont voulu protéger à perpétuité ce milieu très riche en biodiversité. Ils ont alors contacté Corridor appalachien qui, après avoir procédé à un inventaire des espèces présentes, leur a proposé de faire un don sous forme de servitude de conservation, ce qui fut officialisé devant notaire au printemps dernier.

Ce vaste milieu aquatique et humide, bordé d'une magnifique forêt mixte, abrite une biodiversité exceptionnelle. On y retrouve le grand héron, le butor d'Amérique, le canard noir, le canard colvert, ainsi que le vison d'Amérique et la loutre de rivière. Ce site est également un refuge pour plusieurs espèces en situation précaire, telles que la salamandre à quatre orteils, la tortue serpentine, la grenouille des marais, le papillon monarque et le goglu des prés. La richesse végétale du milieu est tout aussi remarquable, avec des espèces comme le myrique baumier et l'utriculaire cornue, une plante carnivore qui capture ses proies grâce à un minuscule piège appelé « utricule ». Dès qu'une proie est détectée, la porte s'ouvre en quelques millisecondes, créant une succion qui aspire la proie et l'eau, et se referme tout aussi rapidement. De plus le plan d'eau est un lieu de repos pour les oiseaux migrateurs qui s'y retrouvent par plusieurs centaines à l'automne. Pour M. Bédard et Mme Durand, ce don de servitude constitue leur leg pour les générations à venir.

> *« L'équipe de Corridor appalachien est fière d'avoir contribué à la préservation de cette propriété. La protection de ce précieux écosystème est une excellente nouvelle pour la région en raison de ses services écologiques indispensables à l'équilibre environnemental local »* souligne Caroline Bisson, codirectrice générale de Corridor appalachien.

UN GRAND MERCI AUX BAILLEURS DE FONDS

Nous remercions chaleureusement tous les partenaires financiers qui ont soutenu ce projet : la Fondation de la faune du Québec, le gouvernement du Canada par l'entremise du programme des Lieux prioritaires désignés par les collectivités (LPDC) pour les espèces en péril d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), ainsi que Corridor appalachien qui ont soutenu toute la démarche de M. Bédard et de Mme Durand.

À PROPOS

La **Fondation de la faune du Québec** a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique. fondationdelafaune.qc.ca

Le **Fonds de la nature du Canada** favorise la protection de la biodiversité du Canada par la création d'aires protégées et de conservation ainsi qu'au moyen d'initiatives qui contribuent au rétablissement des espèces en péril. Le Fonds s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organisations autochtones, aux provinces, aux territoires ainsi qu'à d'autres intervenants. Pour en savoir plus : Fonds de la nature du Canada - Canada.ca

Le **Programme des dons écologiques** offre aux Canadiennes et aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi sur les impôts* du Québec, il procure d'importants avantages fiscaux aux propriétaires qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible, ci-après appelé le « bénéficiaire ». Le bénéficiaire veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques/apercu.html

Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif œuvrant depuis 2002 sur le territoire des montagnes Vertes du Nord, un segment des Appalaches du sud du Québec. Sa mission est de consolider et laisser en héritage un vaste corridor d'aires naturelles protégées à perpétuité. En réponse à la double crise du climat et de la biodiversité, Corridor appalachien, appuyé de ses partenaires de conservation, déploie une stratégie de conservation qui a permis de protéger à ce jour près de 19 000 hectares à haute valeur écologique. corridorappalachien.ca

–30–

CONTACTS

Isabelle Stébenne, Directrice des communications et de la philanthropie
isabelle.stebenne@corridorappalachien.ca
514 755-4928